



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 7 décembre 2012

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ÉVACUATION ET L'ÉPURATION DES EAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 21/2012 de la Municipalité du 5 novembre 2012,
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 60 voix, 1 contre et 1 abstention



- **D'adopter** le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ainsi que son annexe *amendée* fixant le montant des taxes.
- **De fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Chef du Département de la sécurité et de l'environnement.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 7 décembre 2012
Présidence: M. Jean-Louis Bandini
Objet : BUDGET 2013

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 18/2012 de la Municipalité du 29 octobre 2012,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 63 voix (à l'unanimité)



- **d'approuver** le projet de budget 2013 *amendé* de la Commune de Bourg-en-Lavaux.

Les résultats de ce budget sont les suivants :

Recettes totales	CHF 34'004'100
Charges totales	CHF 37'367'500
Excédent de charges	CHF 3'363'400

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 7 décembre 2012

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BÂTIMENT SIS RUE DU TEMPLE 1 À CULLY : ISOLATION DE LA TOITURE, REMPLACEMENT DES FENÊTRES, RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TERRASSE, NETTOYAGE ET PEINTURE DES FAÇADES, VOLETS ET AVANT-TOIT

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 19/2012 de la Municipalité du 29 octobre 2012,
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 61 voix et 2 abstentions



- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux d'entretien du bâtiment sis à la rue du Temple n° 1 à Cully;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 456'000.-;
- **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- **d'amortir** l'investissement sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 22'800.- par année (chapitre 34106), le premier au budget 2014.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 7 décembre 2012

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : RÈGLEMENT CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 20/2012 de la Municipalité du 5 novembre 2012,
- vu le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix, 2 contre et 2 abstentions



- **d'adopter** le règlement *amendé* concernant le personnel communal de Bourg-en-Lavaux ;
- **de charger** la Municipalité de fixer son entrée en vigueur dès sa ratification par le Chef du département de l'intérieur (DINT), mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2013.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 7 décembre 2012

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES PLACES D'ENTREPOSAGE À TERRE DES BATEAUX
(RADIERS) ET SUR LES BOUÉES D'AMARRAGE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 17/2012 de la Municipalité du 24 septembre 2012,
- vu le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix, 2 contre et 1 abstention



- **d'adopter** le règlement communal sur les places d'entreposage à terre (radiers) des bateaux et sur les bouées d'amarrage, *amendé*.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo